



*Elisez vos délégués mutualistes !*



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Saint-Malo (35) - Samedi 11 juin 2022

# Convocation



Le Conseil d'Administration vous informe  
que l'Assemblée Générale de votre Mutuelle aura lieu à :

**Le Castel**  
**53, avenue des Portes Cartier - 35400 Saint Malo**  
**Le samedi 11 juin 2022 à 10h30 précises**

Si les conditions sanitaires n'étaient pas réunies, nous tiendrons notre  
Assemblée Générale à distance le vendredi 10 juin 2022 à 14h.

Mutuelle agréée par arrêté préfectoral du 8 février 2003

R.N.M. 391 526 225

**Siège social et bureaux :**  
117, rue du Landy - BP 80008  
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex  
Tél. 01 55 87 53 01

Cette assemblée, qui réunira les membres du Conseil d'administration et  
délégués mutualistes, délibérera avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 5 juin 2021 ;
- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Rapport financier ;
- Rapport du Comité d'audit ;
- Rapport des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes ;
- Résultat des scrutins ;
- Questions diverses.

Le dépouillement des scrutins aura lieu le jeudi 9 juin 2022 à 9h30 dans  
les locaux de la mutuelle, au 117 rue du Landy – 93210 LA PLAINE SAINT-  
DENIS.

En application des Statuts, le vote des résolutions et des administrateurs  
se fera par les délégués à l'assemblée générale.

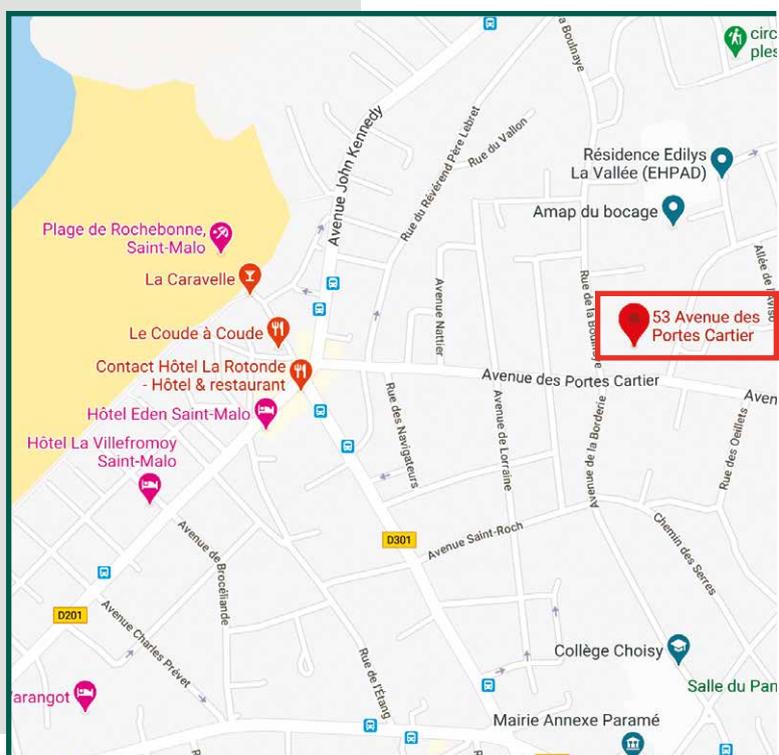
**Ces membres ont été élus pour une période de 4 ans (2019-2022)**

Pour tous renseignements qui pourraient vous être nécessaires, veuillez  
vous adresser à nos bureaux où nous sommes à votre disposition.

Nous vous adressons nos meilleures salutations mutualistes.

**Delphine MAITRE**  
Présidente du Conseil d'administration

La Plaine Saint-Denis,  
le 25 mars 2022



## Sommaire

Avant-propos .....	3	Bilan par destination .....	16
Rapport du Conseil d'Administration .....	4 - 5	Compte de résultat par destination .....	17
Effectifs .....	6	Bilan par nature .....	18 - 19
Liste des décès .....	7	Compte de résultat par nature .....	20 - 21
Vos délégués .....	8	Marge de solvabilité et Budget prévisionnel .....	22
Administrateurs .....	9	Rapport du Comité d'audit .....	23
Informations obligatoires et Liste des mandats .....	10		
Modifications des statuts .....	11		
Résolutions .....	11		
Rapport de gestion .....	12 - 13 - 14 - 15		

Crédit photos : iStock - vwalakte, smartboy10, ma\_rish

Le Conseil de la Concurrence impose à toutes les mutuelles d'informer leurs adhérents de sa décision n°01-D-55 du 21 septembre 2001 :  
"Chaque mutuelle est libre de prospecter des personnes adhérant déjà à une autre mutuelle et de fixer les montants des cotisations et des taux de remboursements".

## Avant-propos



Delphine MAITRE  
Présidente

Chères adhérentes,  
chers adhérents,

J'espère que, lors de cette dernière année, vous avez conservé une bonne santé et pu éviter de souffrir, directement ou indirectement, du Covid-19.

Il y a un an, je terminais mon propos en vous annonçant la prise en charge de séances de psychologie, au nombre de quatre par an, et prenais l'engagement de vous avertir de la reconduite ou non de cette prestation. Sachez que le Conseil d'administration s'est prononcé en faveur de sa poursuite et a aussi jugé utile de compléter l'offre « médecines douces ». Vous pourrez désormais bénéficier - en plus de l'ostéopathie - de la chiropractie, l'acupuncture, la diététique et la podologie/pédicure.

Les « médecines douces », appelées aussi « médecines complémentaires et alternatives » par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), s'appuient sur des pratiques naturelles aujourd'hui largement plébiscitées par tous ceux qui souhaitent se réapproprier la façon de se soigner. L'organisation recense plus de 400 médecines complémentaires. En revanche, seules 4 sont reconnues officiellement par l'ordre des médecins (l'acupuncture, l'homéopathie, la mésothérapie et l'ostéopathie).

Ces pratiques sont répertoriées selon leurs méthodes thérapeutiques (catégories établies par l'ordre des médecins), voici la liste :

- Les **thérapies biologiques** (phytothérapie, aromathérapie...);
- Les **thérapies manuelles** (ostéopathie, chiropractie...);
- Les **systèmes complets** (acupuncture, homéopathie...);
- Les **approches « corps-esprit »** (hypnose, méditation, sophrologie...).

Leur point commun : l'absence de traitements médicamenteux afin d'en limiter les effets secondaires.

La mutuelle fait donc le choix aujourd'hui de vous apporter un maximum d'alternative, dans le but d'être à vos côtés pour maintenir ensemble une santé physique mais également morale de qualité, et ce pour l'ensemble de nos adhérents.

Au regard des jours sombres d'hier et de demain, nous pouvons dire qu'il y a utilité.

Par ailleurs, l'année 2022 est une année électorale, avec l'élection présidentielle française bien sûr, mais aussi le renouvellement de vos « délégués mutualistes » pour une durée de quatre ans. Ceux-ci seront désignés par l'ensemble des adhérents selon leurs sections.

Je compte sur votre participation et sur votre mobilisation, car nous ne le répéterons jamais assez :

**« Je suis concerné  
par ma Mutuelle :  
alors, JE VOTE ! »**

Enfin, pour conclure, je me permettrai tout simplement de vous dire, une nouvelle fois : prenez soin de vous, et des personnes qui vous sont chères, en restant vigilants !



Laurence QUERE  
Secrétaire

**A**u travers de ce rapport du Conseil d'administration, je souhaitais vous soumettre une des informations majeures qui a marqué ces derniers temps l'actualité mutualiste : c'est celle de la « Grande Sécu ».

## Vendredi 14 janvier dernier, le Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie (HCAAM) a publié le rapport sur l'articulation entre assurance maladie obligatoire et complémentaires santé.

### Rapport HCAAM du 27/05/2021

Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) s'est prononcé en faveur d'un scénario de rupture qui d'une part, structure une offre d'acteurs en réseau permettant d'apporter avec des moyens renforcés en proximité une réponse de qualité à l'ensemble des besoins de santé et, d'autre part, consolide les moyens les plus spécialisés et lourds pour en maintenir l'excellence. Mettre en place cette organisation adaptée à la transition épidémiologique nécessite des investissements conséquents (dans les organisations, les systèmes d'information, les ressources humaines, la prévention) dont les pleins effets ne seront visibles qu'à moyen terme.

Le cadre actuel de régulation du système de santé n'est pas compatible avec cet horizon de transformation. Le constat de la Commission pour l'avenir des finances publiques selon lequel : « notre gouvernance des finances publiques (...) est court-termiste et nous conduit à nous concentrer sur des politiques de rattrapage budgétaire au détriment de réformes structurelles de moyen et long termes » s'applique pleinement au secteur de la santé. Le rapport du Sénat sur l'Objectif national des dépenses de l'assurance maladie (ONDAM) indique : « Nous touchons aujourd'hui aux limites d'un pilotage budgétaire à courte vue, certes efficace, mais qui ne paraît plus en mesure d'accompagner la transformation tout aussi nécessaire de notre

**C**omme prévu, notre Assemblée générale du 5 juin dernier s'est déroulée à Saint-Malo dans le centre de vacances des C.S.E. mutualisant. Seulement certains d'entre nous étaient en présentiel pour des raisons de restrictions sanitaires. La plupart des autres participants étaient connectés à distance.

Ce fut, comme à chaque fois, un plaisir de nous rencontrer et de débattre de différents sujets et notamment celui du COVID, des nouvelles réformes, des mutations de notre système, ... En sommes, tous les sujets qui ont impacté, qui impactent ou qui impacteront le fonctionnement de notre mutuelle.

Comme à chaque Assemblée générale, il a été l'occasion de présenter la situation de notre mutuelle, de soumettre un certain nombre de rapports et d'approuver nos comptes.

N'oublions pas au passage de remercier l'ensemble des participants dont nos membres délégués à l'Assemblée générale, nos partenaires du C.S.E.C. et de l'association C.C.3.E. qui ont œuvré pour nous accueillir dans les meilleures conditions.

Une nouvelle fois cette année, nous aurons le plaisir de nous réunir au « CASTEL » à Saint-Malo pour notre Assemblée générale 2022.

système de santé ». Les rapporteurs notent « les attentes fortes des acteurs pour privilégier des modes de régulation axés sur la qualité et la pertinence des soins, qui s'inscrivent forcément dans la durée, plutôt que sur la seule logique du « rattrapage » via l'action sur les tarifs ». Le HCAAM a dessiné en 2020 les contours d'un cadre de régulation plus adapté. Ce rapport approfondit ces travaux, avec un accent sur la refonte de l'ONDAM, conformément à la lettre de mission du Ministre des Solidarités et de la Santé (en annexe). Ces propositions visent une régulation plus susceptible d'atteindre dans la durée les objectifs assignés par la population et ses représentants, dans leurs composantes politique, sociale et sanitaire, au système de santé ; ces représentants seraient plus associés aux décisions et à leur suivi, mobilisant une information plus riche, transparente et accessible.

Ce travail sera complété en 2021 par un rapport sur l'articulation entre assurances maladie obligatoire (AMO) et complémentaire (AMC), et par un rapport détaillant le schéma cible de moyen terme de régulation, accompagnant une évolution de la gouvernance. Le HCAAM poursuit également ses travaux sur les ressources humaines en santé et la population et ses différentes formes de représentation comme moteurs de la transformation du système de santé.

Ces travaux s'inscrivent dans le contexte de la crise sanitaire, qui a mis en lumière certaines faiblesses déjà identifiées de longue date. L'horizon court-termiste qui réduit les capacités d'anticipation est particulièrement préjudiciable en cas de crise. Concernant la réanimation et les soins critiques par exemple, la Cour des comptes évoque « un secteur mal préparé à affronter la crise » et « des choix de financement qui ont fait de la réanimation une activité structurellement déficitaire ». On peut également citer la prévention de l'obésité, facteur de risque de forme grave de la Covid, pour laquelle le HCAAM a proposé une réforme des prises en charge et du

financement. La crise a en outre généré des besoins nouveaux, et le Haut conseil pour le financement de la protection sociale (HCFIPS) indique : « Quelles que soient les réformes, souhaitables, menées, il ne sera pas possible de rééquilibrer l'assurance maladie rapidement par la seule maîtrise des dépenses, même avec des hypothèses favorables ».

La première partie de ce rapport montre qu'il est nécessaire de se doter d'une trajectoire de moyen terme pour le système de santé, reliant objectifs de santé, transformation du système de soins et moyens humains, matériels et financiers pour atteindre ces objectifs. La deuxième partie propose un cadre de mise en œuvre de cette programmation pluriannuelle. La troisième partie présente des premières propositions pour poursuivre de la territorialisation des politiques de santé.

Comme prévu par la lettre de mission, ce rapport a été nourri par des auditions, dont la liste figure en annexe, et par un appui administratif et technique piloté conjointement par le secrétariat général du HCAAM et la Direction de la sécurité sociale (DSS), associant l'ensemble des administrations et caisses compétentes. Il a également bénéficié des contributions des conseillers scientifiques du HCAAM Roland Cash, Dominique Polton, Laurent Cytermann, Marie Cavillon, Yann Bourgueil.

### Rapport HCAAM de janvier 2022

Ce rapport fournit un état des lieux de la couverture des risques santé et prévoyance en France, et présentent quatre scénarios polaires d'évolution de l'articulation entre Sécurité sociale et Assurance maladie complémentaire, ainsi que des propositions de développement de la couverture prévoyance. Garantir l'accès pour tous à un environnement favorable à la santé et à des soins et un accompagnement de qualité, alors que la population vieillit, est un défi que la France partage

avec l'ensemble des pays occidentaux. Le HCAAM a proposé de nouveaux modes d'organisation du système de santé et de régulation mieux à même de répondre à ces défis, et en particulier de développer la prévention et de prendre en charge les personnes âgées.

Le système de protection sociale définit pour cela un cadre structurant. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) décrit trois fonctions d'un système de financement : collecter des revenus pour la santé, les allouer (« acheter des services de santé ») et mutualiser les risques. Ces trois fonctions contribuent à l'atteinte des objectifs d'ensemble du système de santé, et notamment à permettre l'accès aux soins nécessaires sans coût excessif pour les usagers.

Le HCAAM a analysé dans un document publié en janvier 2021 les forces et les limites du système français de financement des dépenses de santé. Par rapport aux pays occidentaux comparables, l'articulation entre Sécurité sociale et assurances maladie complémentaires se singularise en France par le fait que les deux remboursent en très large part les mêmes soins et que le complément apporté par l'assurance complémentaire est considéré comme indispensable à l'accessibilité financière de ces soins. Autrement dit, en France l'assurance privée se singularise par rapport aux autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) par la combinaison de trois éléments : elle a une fonction essentiellement complémentaire (elle porte sur les mêmes soins que la Sécurité sociale), elle couvre un pourcentage très élevé de la population et un pourcentage important des dépenses.

Cette organisation spécifique conduit au reste à charge moyen des ménages (défini comme les dépenses après remboursements par les assurances) le plus faible de tous les pays de l'OCDE.

Toutefois, elle ne supprime pas les risques de restes à charge importants sur des soins essentiels (séjours hospitaliers) pour les 4 % de personnes sans assurance complémentaire. La couverture est en outre bien moindre pour les risques plus

lourds liés à l'incapacité temporaire (indemnités journalières et leurs compléments), l'invalidité, le décès ou encore le chômage. Le fonctionnement « à la française » génère en outre des frais de gestion la situant au deuxième rang de l'OCDE après les États-Unis et des taux d'effort des ménages pour leurs dépenses de santé importants, en particulier pour les personnes âgées.

Les pouvoirs publics, considérant l'assurance complémentaire comme nécessaire pour accéder à certains soins essentiels, ont multiplié les dispositifs pour favoriser sa généralisation et encadrer son fonctionnement. Reposant au départ sur la liberté contractuelle des acteurs, les couvertures complémentaires se sont ainsi trouvées prises dans une dynamique de réglementation croissante au fil des réformes et notamment du développement des aides à l'acquisition d'une couverture complémentaire, pour les personnes à revenus modestes d'une part, au bénéfice des salariés d'autre part. Cette généralisation ayant été conduite de manière segmentée, il en résulte des inégalités et des ruptures de mutualisation qui n'ont pas forcément été anticipées, interrogeant notamment la soutenabilité à l'avenir des primes d'assurance complémentaire des retraités, dans la mesure où elles croissent avec l'âge et ne dépendent pas du revenu.

Au total, le système actuel est trop complexe, tant pour les assurés que pour les professionnels de santé, inégalitaire, et malgré son coût il ne garantit pas l'accessibilité financière pour tous à des soins essentiels. Le statu quo entraînerait une situation peu supportable sur ces terrains et des évolutions apparaissent nécessaires.

Face à ce constat, dans le document de janvier 2021 quatre scénarios d'évolution très différents, dont chacun a sa cohérence, ont été définis et le HCAAM n'entend privilégier aucun d'entre eux. Le premier scénario (S1) propose des réformes visant à répondre à certaines limites du système actuel, sans modifier son architecture ; les trois suivants proposent de clarifier l'articulation entre Sécurité sociale et assurances maladie complémentaires : (S2) instauration d'une assurance privée obligatoire,

universelle et mutualisée ; (S3) augmentation des taux de remboursement de la Sécurité sociale ; (S4) liberté plus grande de définition des niveaux et contenus des garanties proposées par les assurances privées dans le cadre d'un décroisement entre les domaines d'intervention de la Sécurité sociale et des

assurances privées. Le HCAAM s'est également penché sur les améliorations de la couverture prévoyance, compatibles avec chaque scénario.

Le champ retenu n'inclut pas la dépendance, qui fait l'objet de travaux par ailleurs. De même, les modalités d'atterrissage des comptes publics post crise Covid ne sont pas traitées ici car elles font l'objet de travaux spécifiques, en particulier du Haut conseil pour le financement de la protection sociale (HCFiPS).

Ces scénarios ont donné lieu à des débats approfondis au sein du HCAAM. Alors que les travaux du HCAAM aboutissent généralement à des recommandations portées par l'ensemble de ses membres, il est apparu plus pertinent sur ce sujet de documenter des scénarios contrastés, afin d'alimenter le débat public et d'éclairer la diversité des choix ouverts aux pouvoirs publics. L'ensemble des scénarios partage toutefois l'ambition de renforcer la cohérence d'ensemble d'un système devenu insuffisamment lisible, avec une ambition plus marquée sur ce point des scénarios 2 à 4. Ce rapport détaille ces quatre scénarios annoncés dans le rapport intermédiaire de janvier 2021. La faisabilité juridique des évolutions envisageables y est analysée ainsi que l'impact, par catégorie de financeur, des évolutions ayant des effets redistributifs importants.

Ces scénarios n'épuisent pas pour autant les évolutions possibles, parmi lesquelles on peut citer la mise en place d'un bouclier sanitaire (cf. annexe 2), ou encore un allègement de la réglementation des contrats d'assurance complémentaire en conservant l'architecture actuelle du système.

En outre, une réforme de l'articulation entre Sécurité sociale et assurances maladie complémentaires ne permettra pas à elle seule de résoudre l'ensemble des difficultés auxquelles notre système de santé est confronté depuis longtemps (disparités sociales et géographiques d'accès aux soins, soutenabilité des dépenses, meilleure prévention...). En particulier, quelle que soit la réforme qui pourrait être entreprise, le HCAAM rappelle la nécessité d'une démocratisation renforcée du système de santé impliquant tous les acteurs au plus près des territoires et des assurés sociaux. Il poursuivra, comme il s'y est engagé dans l'avis sur la régulation du système de santé qu'il a publié au printemps 2021, ses travaux sur ce sujet, en proposant notamment une méthode mobilisant toutes les composantes de la démocratie politique, sociale et sanitaire, au niveau national et territorial, pour déterminer la trajectoire des objectifs, activités et ressources du système de santé et assurer sa mise en œuvre. Le HCAAM a également prévu de poursuivre ses travaux sur la médecine spécialisée<sup>10</sup> en étudiant plus particulièrement la question des dépassements d'honoraires, transversale à l'ensemble des scénarios.



# Effectifs

## au 31/12/2021

SOCIÉTÉS ou SECTIONS	Adhérents		Conjoints		Enfants		TOTAUX	
	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations
<b>ACTIFS EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES</b>	<b>7 261</b>	<b>-12</b>	<b>3 218</b>	<b>-101</b>	<b>5 797</b>	<b>-171</b>	<b>16 276</b>	<b>-284</b>
<b>INACTIFS</b>	<b>2 677</b>	<b>130</b>	<b>1 821</b>	<b>63</b>	<b>230</b>	<b>35</b>	<b>4 728</b>	<b>228</b>
RETRAITÉS EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES	2 455	92	1 388	54	83	7	3 926	153
RETRAITÉ DISTRELEC	0	-1	0	0	0	0	0	-1
RETRAITÉ LINELEC	1	0	0	0	0	0	1	0
LOI ÉVIN	28	3	23	5	14	0	65	8
PORTABILITÉ - CHÔMEURS	192	35	66	6	120	26	378	67
CONGÉS PARENTAUX	1	1	0	0	2	2	3	3
RETRAITES VEUFS EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES			326	-7	6	2	332	-5
ACTIFS VEUFS EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES			11	5	3	1	14	6
RETRAITÉS VEUFS DISTRELEC			4	0	0	0	4	0
RETRAITÉS VEUFS LINELEC			3	0	0	0	3	0
ORPHELINS					2	-3	2	-3
<b>TOTAL</b>	<b>9 938</b>	<b>118</b>	<b>5 039</b>	<b>-38</b>	<b>6 027</b>	<b>-136</b>	<b>21 004</b>	<b>-56</b>
		<b>1,19%</b>		<b>-0,75%</b>		<b>-2,26%</b>		<b>-0,27%</b>

# Ratio adhérents actifs-inactifs

## au 31/12/2021

	Adhérents			Conjoints			Enfants			TOTAL		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
ACTIFS	74,43%	74,06%	73,06%	66,19%	65,37%	63,86%	97,12%	96,84%	96,18%	79,14%	78,63%	77,49%
INACTIFS	25,57%	25,94%	26,94%	33,81%	34,63%	36,14%	2,88%	3,16%	3,82%	20,86%	21,37%	22,51%

# Moyenne d'âge au 31/12/2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Moyenne d'âge actifs (membres A)	43,45	41,98	40,81	39,87	38,77
Moyenne d'âge retraités (membres A)	68,73	69,68	68,95	68,09	67,17
Moyenne d'âge générale	49,39	49,14	48,21	47,42	46,53

## ACTIFS

VINCENT	Romain	11/01/2021	61 ans	TERNISIEN	Alain	13/07/2021	56 ans
DUBOIS	Didier	11/03/2021	59 ans	ZAHAF	Thierry	15/08/2021	62 ans
CHAINTREAU	Yanick	20/03/2021	51 ans	CADAS	Michel	02/09/2021	58 ans
LE BRAS	Jean	03/07/2021	51 ans	VERRIER	Patrick	08/11/2021	60 ans

## RETRAITÉS

SOUCHET	Jacques	11/01/2021	76 ans	TERCIER	Serge	11/07/2021	75 ans
ISSAGHIR	Ahmed	11/01/2021	69 ans	GIRARDEAU	Jacques	20/07/2021	68 ans
SECHAUD	Raymond	29/01/2021	97 ans	SLIMANI	Ali	24/07/2021	65 ans
HENRIOT	Bernard	05/02/2021	73 ans	CARON	Jean	06/08/2021	90 ans
BOUET	Jacques	06/02/2021	94 ans	SPERBER	Juliette	31/08/2021	88 ans
BREYNE	Paul	07/02/2021	85 ans	MEZIANI	Smail	04/09/2021	70 ans
NIVOLLET	Henri	17/02/2021	95 ans	GOURMANDIN	Alain	04/09/2021	72 ans
LECHOPIER	Francis	18/02/2021	95 ans	PEDRENO	Frédéric	11/09/2021	91 ans
RAIGNEAU	Yves-Marie	23/02/2021	73 ans	LESNIEWSKI	Henri	20/09/2021	70 ans
LOJTEK	Patrick	28/02/2021	68 ans	LORTHIOIR	Henri	23/09/2021	85 ans
WISSANG	Roger	03/03/2021	66 ans	WALTHER	Christine	24/09/2021	62 ans
BOURGEAT	Georges	04/03/2021	69 ans	MELYCH	Alain	07/10/2021	61 ans
BOURGEOIS	Gilbert	12/03/2021	71 ans	ROLLIN	Claude	10/10/2021	85 ans
BALAN	Jean-Claude	13/03/2021	71 ans	OLLIER	René	11/10/2021	67 ans
DUBOIS	René	16/03/2021	79 ans	AMBROSI	Esterina	13/10/2021	94 ans
CHAUVET	Sylvain	27/03/2021	91 ans	PAGERIE	Paul	16/10/2021	94 ans
CHAMBRELAN	Gilbert	28/03/2021	77 ans	CIRIGLIANO	Marta	20/10/2021	78 ans
WEBER	Madeleine	30/03/2021	94 ans	CORMORECHE	Daniel	30/10/2021	67 ans
CAZABON	Jean-Claude	02/04/2021	76 ans	PALMIER	Dominique	11/11/2021	69 ans
LAFFICHER	Paul	05/04/2021	89 ans	ROUQUIER	Jacques	19/11/2021	95 ans
BRINGUEZ	Alain	16/04/2021	68 ans	SORIANO LOPEZ	Miguel	24/11/2021	85 ans
CHERKIT	Mohamed	22/04/2021	89 ans	BOCQUET	Nicolas	24/11/2021	89 ans
GENDRON	André	25/04/2021	78 ans	GENET	Christian	25/11/2021	75 ans
MONTEIL	Claude	05/05/2021	67 ans	STRAGIER	Philippe	30/11/2021	68 ans
DERUY	Michel	09/05/2021	68 ans	RADON	Thadeusz	02/12/2021	82 ans
FONDEUR	René	15/05/2021	88 ans	KESSLER	Holger	21/12/2021	64 ans
MASSON	Jacky	01/07/2021	66 ans	BOIS	Jack	23/12/2021	83 ans
DARDOR	hmida	04/07/2021	69 ans	MICHELET	Bernard	24/12/2021	68 ans
LEMONNIER	Gérard	09/07/2021	73 ans	DILLY	Denis	25/12/2021	69 ans
NIES	Jean-Marie	09/07/2021	81 ans				

## LOI EVIN

JOUNEAU	Rémy	31/08/2021	59 ans
---------	------	------------	--------

## PORTABILITÉ - CHÔMEURS

KEBBICHE	Hocine	11/04/2021	56 ans	POURON	Hervé	10/08/2021	51 ans
----------	--------	------------	--------	--------	-------	------------	--------

## CONJOINTES D'ACTIFS

CZERNECKA	Natacha	17/07/2020	37 ans	MAUDET	Nathalie	28/05/2021	52 ans
DA SILVA	Cristina	30/07/2020	47 ans	DELAMARE	Isabelle	16/07/2021	58 ans
BEDOUET	Corinne	27/02/2021	57 ans	SEGUIN	Catherine	18/08/2021	52 ans
DOS ANJOS HORTA	Maria	20/05/2021	61 ans	LORENT	Stéphanie	28/11/2021	50 ans

## CONJOINTES DE RETRAITÉS

LEGEAI	Denise	13/01/2021	92 ans	SENECAL	Evelyne	26/07/2021	68 ans
BARBEDET	Ginette	04/02/2021	74 ans	HASSAINE	Fatmat	19/09/2021	73 ans
LAFONTAINE	Michèle	15/02/2021	76 ans	OGROTZKY	Ghislaine	26/09/2021	72 ans
PEDREGNO	Denise	15/02/2021	91 ans	MARTINET	Madeleine	15/10/2021	78 ans
DUGAL	Marie Louise	04/03/2021	78 ans	COULANGE (AUVEE)	Marguerite	28/10/2021	86 ans
JEAN	Sylvianne	11/03/2021	62 ans	SAINTEVILLE	Monique	20/11/2021	87 ans
DURAO	Marina	13/06/2021	88 ans	ACHAHBAR	Marie-José	04/12/2021	64 ans
BEAUDEMONT	Agnès	23/07/2021	65 ans				

## VEUVES DE RETRAITÉS

ALLAIN	Madeleine	18/11/2020	94 ans	KEROQUANTON	Hélène	02/06/2021	94 ans
NGHE	Miu Hing	01/01/2021	72 ans	PROST	Cécile	11/06/2021	92 ans
GRAS	Liliane	06/01/2021	89 ans	HARRIBEY	Gisèle	24/07/2021	88 ans
LOPEZ	Marie Carmen	14/01/2021	73 ans	VIGNON	Jeannine	01/08/2021	89 ans
DEBLESER	Monique	18/01/2021	90 ans	LE CARQUET	Jeannine	10/08/2021	95 ans
DUBOIS	Odette	26/01/2021	88 ans	SERRA	Huguette	31/08/2021	92 ans
LEGRAS	Danièle	02/02/2021	72 ans	COSTA	Simone	06/09/2021	99 ans
GAILLARD	Marie Louise	14/03/2021	101 ans	DELTOUR	Marie-Thérèse	09/09/2021	99 ans
GALAN	Yvonne	27/03/2021	93 ans	COLIN	Lucienne	17/09/2021	97 ans
LAPICOREY	Thérèse	08/04/2021	92 ans	LAINE	Jeannine	05/12/2021	89 ans
BOURGEAT	Josiane	12/04/2021	69 ans	DEROUBAIX	Yolande	16/12/2021	91 ans
COYDON	Renée	24/04/2021	94 ans	VACHERAND	Gisèle	25/12/2021	94 ans
GALY	Yvette	02/05/2021	86 ans	CHARTIER	Renée	29/12/2021	82 ans
DECOSNE	Gilberte	27/05/2021	87 ans	CORPION LARREA	Paulette	31/12/2021	101 ans
MENANTEAU	Thérèse	01/06/2021	91 ans				

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles qui ont été affectées, l'an passé, par la perte d'un être cher.

# Vos délégués à l'Assemblée Générale (2019-2022)

LIBELLÉ SOCIÉTÉ	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
EIFFAGE ENERGIE FERROVIAIRE	DRISSI	Kader	JASMIN	Corinne
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ALSACE FRANCHE-COMTÉ	WAGNER	Eric	TUGLER	Frédéric
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ALSACE FRANCHE-COMTÉ	MANIN	Yann		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CENTRE LOIRE	LIEVRE	Jean-Carlos		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CENTRE LOIRE	MORANT	Nathalie		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVA EST	DEMANGEL	Jérôme		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVA NORD	NEVES	Joao-Manuel	VANDENSTEENDAM	Dominique
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVA NORMANDIE	MARTINEZ	Frédéric	DESMEULES	Olivier
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVA NOUVELLE-AQUITAINE	SICAUD	Alain	MARTINS	Rui Manuel
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVA SUD-OUEST	POURVAHAB	Florent		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ÉLECTRONIQUE	DOLOY	Stéphan	MASSINON	Pascal
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - FONTANIE	SIMONELLI	Stéphane	FARRE	Michel
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - GESTION & DEVELOPPEMENT	AYACHE / LEVY	Corinne	PAPA	Daniel
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - GUADELOUPE	CYRILLE	Rodrigue	URIE	Tony
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - GUYANE	LAGOTRY	Véronique		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - HAUTE-NORMANDIE	BATAILLE	François	SAGOT	Charlotte
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - HAUTE-NORMANDIE	BRISSET	Serge	DULONDEL	Claire
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ÎLE DE FRANCE	BUISSON	Franck	GROSSET	Michèle
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ÎLE DE FRANCE	RAMDANI	Aïsa	RABACHE	Bertrand
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ÎLE DE FRANCE	LETORT	Gilles	DUFOUR	Jean-Pierre
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ÎLE DE FRANCE	COSTIL	Marie-Louisa	LEVEQUE	Thierry
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ÎLE DE FRANCE	NGUEBA MAKILA	Cyrille		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - INDUS NORD	CAPITAINE	Alain	SAUVAGE	Philippe
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - INDUS NORD	MARTIN	Laurent		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - INFRA NORD	LEROY	David	OUMEZZAOUCHE	Lorenzo
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - LORRAINE MARNE ARDENNES	FRICHE	Eric	MANGIN	Nicolas
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - LORRAINE MARNE ARDENNES	NERO	Alain	LEVISSE	Annick
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - MAINE BRETAGNE	LE GOFF	Céline	CHAUVIN	Jean-Claude
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - MAINE BRETAGNE	QUERE	Laurence		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - MARTINIQUE	FRESINO	Robert	MONGIS	Jean-Marc
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - NORD	COUSIN	Laurent		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - NORD	COVAREL	Christophe	FLAMENT	Johnny
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - NORD	LEFEBVRE	Willy	DAMBLIN	Philippe
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - POITOU CHARENTES	MASSIAS	Florence	MERONI	Christophe
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - POITOU CHARENTES	COLIN	Frédéric	DAVID	Dimitri
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - QUERCY ROUERGUE GEVAUDAN	MIRABEL	Benoit		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - SUD-OUEST	MONTANER	Eric	ROUX	William
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - SUD-OUEST	GOTTI	Laurence		
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	DUVAL	Céline	DUROT	Yves
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	LEBRUN	Franck	FOUCHE	Isabelle
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	MAITRE	Delphine	CHARPENTIER	Suzanne
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE	THIVALT	Didier	PIEDOUE	Eric
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE	GUERTIN	Laurent	BONTEMPS	Florian
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE	PRUNET	Angèle		
RETRAITE	LECOMTE	Marianne	MATHELIER	Jean-Pierre
RETRAITE	MAGNOAC	Didier	MORIN	Claude
RETRAITE	LE GAL	Alain	MILLE	Nicole
RETRAITE	DAVID	Yves	DUFFAU	Lionel
RETRAITE	FLINOIS	Yves	AUGER	Alain
RETRAITE	BAUDOUIN	Michel	ZIBI	René
RETRAITE	CHAILLOU	Dominique	MASCARENHAS	Allan
RETRAITE	GOUY	Anny	HADDOUCHE	Farid
RETRAITE	GRANDO	Claudio	MASSON	Jean
RETRAITE	MADJOWSKI	Patrick		

## Membres sortants et se représentent



**Bernard BURGHGRAEVE**  
63 ans - Retraité  
Industrie Nord - Dunkerque  
Élu depuis 2004



**Jérôme DEMANGEL**  
42 ans - Chef d'équipe  
Clévia Grand Est - Nancy  
Élu depuis 2018



**Gilles LETORT**  
63 ans  
Chargé de Mission-Prévention  
Île de France - Saint-Denis  
Élu depuis 2018



**Delphine MAITRE**  
39 ans - Comptable  
Transport et Distribution - Nanterre  
Élu depuis 2014



**Jean-Pierre MATHELIER**  
65 ans - Retraité  
Transport et Distribution - Toulouse  
Élu depuis 2018



**Alain NERO**  
54 ans - Chef d'atelier  
Lorraine Marne Ardennes - Metz  
Élu depuis 2018



**Patrice THILLET**  
61 ans - Retraité  
Val de Loire - Tours  
Élu depuis 2014

## Nouveaux candidats



**Marie-Louisa COSTIL**  
54 ans - Assistante  
Île de France - Pontoise



**Laurence GOTTI**  
48 ans - Assistante de direction  
Sud-Ouest - Toulouse



**Marie-José HOFFMANN**  
55 ans - Comptable  
Île de France - Saint-Denis



**Marie-Anne KOPACZIK**  
61 ans - Câbleuse en électronique  
Electronique



**Fabian STASKOWIAK**  
41 ans - Conducteur de travaux  
Infra Nord - La Bassée

Victor BRIAIS (élu depuis 2014), Jérôme FREGNACQ (élu depuis 2014), Sandrine HAYEZ (élue depuis 2002), Joël MORIN (élu depuis 2014) et Aïsa RAMDANI (élu depuis 2016) ont décidé de mettre fin à leur mandat mutualiste.

Quelle que soit la durée de leur présence au sein du conseil, nous les remercions sincèrement pour leur implication.

## Informations obligatoires prévues par l'article L 114-17 du Code de la mutualité

Prise de participation	Néant
Étendu du groupe auquel appartient la mutuelle	N'appartient à aucun groupe
Indemnité des administrateurs	Néant
Rémunération des dirigeants	Néant
Transfert financier	Néant
Conventions réglementées	Néant

## Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs

Nom	Prénom	Date de Naissance	Fonctions	Autres mandats mutualistes
MAITRE	Delphine	31/03/1983	Présidente - Membre du bureau	Présidente VVY Partenariat
PENEL-CAPELLE	Valéry	19/09/1950	Vice-Président - Membre du bureau - Fonction clé Actuarielle	Néant
QUERE	Laurence	19/08/1967	Secrétaire - Membre du bureau	Néant
NERO	Alain	03/08/1967	Secrétaire adjoint - Membre du bureau	Néant
MORIN	Joël	22/12/1958	Trésorier - Membre du bureau - Membre du Comité d'audit	Néant
GROSSET	Michèle	17/06/1955	Trésorière adjointe - Membre du bureau - Membre du Comité d'audit	Néant
BRIAIS	Victor	28/10/1954	Administrateur	Néant
BURGHGRAEVE	Bernard	25/04/1959	Administrateur - Membre du bureau - Fonction clé Vérification de la conformité	Néant
CAPITAINE	Alain	27/01/1960	Administrateur - Fonction clé Gestion des risques	Néant
CYRILLE	Rodrigue	03/02/1963	Administrateur	Néant
DAVID	Yves	23/09/1953	Administrateur	Néant
DEMANGEL	Jérôme	29/07/1979	Administrateur	Néant
FLINOIS	Yves	07/03/1955	Administrateur	Néant
GRUNER	Pascal	26/08/1968	Administrateur - Membre du bureau - Membre du Comité d'audit	Néant
LE GAL	Alain	30/10/1952	Administrateur	Néant
LETORT	Gilles	11/08/1958	Administrateur - Fonction clé Audit interne	Néant
MATHELIER	Jean-Pierre	18/04/1957	Administrateur	Néant
RAMDANI	Aïsa	27/08/1962	Administrateur	Néant
THILLET	Patrice	02/05/1961	Administrateur	Néant

## Composition du service administratif

DEKKALI	Mohamed	Directeur administratif
CARPENTIER	Nathalie	Gestionnaire frais de santé
DESENNE	Cécile	Gestionnaire frais de santé
LANNELONGUE	Virginie	Gestionnaire frais de santé
LE MEUR	Sandrine	Gestionnaire frais de santé

# Modifications des statuts

## ANCIEN

### STATUTS

#### Article 18 : Autres convocations

L'assemblée générale peut également être convoquée

par :

1. La majorité des administrateurs composant le conseil d'administration,
2. Les commissaires aux comptes,
3. La commission de contrôle mentionnée à l'article L510-1 du code de la mutualité, d'office ou à la demande d'un membre participant,
4. Un administrateur provisoire nommé par la commission de contrôle mentionnée à l'article L 510-1 du code de la mutualité,
5. Les liquidateurs.

#### Article 21 : Compétences de l'assemblée générale

L'assemblée générale procède à l'élection des membres du conseil d'administration et le cas échéant, à leur révocation. Elle procède également à l'élection des membres de la commission de contrôle statutaire.

12. Le rapport présenté par la commission de contrôle statutaire prévu à l'article 68 des présents statuts,

#### Article 58 : Le secrétaire

Le secrétaire est responsable de la rédaction des procès- verbaux, de la conservation des archives ainsi que de la tenue du fichier des adhérents.

## NOUVEAU

### STATUTS

#### Article 18 : Autres convocations

L'assemblée générale peut également être convoquée

par :

1. La majorité des administrateurs composant le conseil d'administration,
2. Les commissaires aux comptes,
3. SUPPRIME
4. SUPPRIME
5. Les liquidateurs.

#### Article 21 : Compétences de l'assemblée générale

L'assemblée générale procède à l'élection des membres du conseil d'administration et le cas échéant, à leur révocation.

SUPPRIME

#### Article 58 : Le secrétaire

Le secrétaire est responsable de la rédaction des procès- verbaux.

## ANCIEN (suite)

### RÈGLEMENT INTERIEUR

#### Article 4 :

En cas de radiation, la carte d'adhérent doit être retournée au service administratif. La carte d'adhérent doit être retournée au service administratif.

### RÈGLEMENT MUTUALISTE

#### 21) Forfait P.A.T. :

Lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un forfait pour les actes supérieurs 91 euros : 24 euros

#### 22) Ostéopathie :

Versement d'une somme de 30 euros par acte dans la limite de 2 séances par an.

#### 24) Psychologie :

Versement d'une somme de 20 euros par acte dans la limite de 2 séances par an pour les mineurs.

#### Article 6 : ACTION SOCIALE

1. Aide-ménagère : Pendant une hospitalisation médicale ou chirurgicale ou en maternité, une aide-ménagère est accordée dans la limite de 5 euros par jour, pendant 30 jours maximum sur une période d'une année, à condition qu'il y ait une prise en charge par la Sécurité Sociale ou l'Aide Sociale.

## NOUVEAU (suite)

### RÈGLEMENT INTERIEUR

#### Article 4 :

En cas de résiliation ou de radiation, la carte d'adhérent doit être retournée au service administratif.

### RÈGLEMENT MUTUALISTE

#### 21) Forfait P.A.T. :

Lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un forfait pour les actes supérieurs ou égal à 120 euros : 24 euros

#### 22) Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique, pédicure/podologie :

Versement d'une somme de 30 euros par acte dans la limite de 2 séances par an.

#### 24) Psychologie :

Versement d'une somme de 20 euros par acte dans la limite de 2 séances par an pour les mineurs et 60 euros par acte dans la limite de 4 séances par an pour les adultes.

#### Article 6 : ACTION SOCIALE

1. SUPPRIME

#### 25) Forfait Patient Urgences (FPU)

Remboursement au tarif en vigueur au moment de l'hospitalisation.

# Résolutions

Conformément aux statuts, nous soumettons aux **délégués mutualistes** le bulletin des résolutions et le bulletin des nouveaux candidats administrateurs nécessaires au bon fonctionnement de notre mutuelle et auxquelles leurs réponses sont indispensables.

#### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris

connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice 2021 approuve les comptes qui lui sont présentés et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

#### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale approuve les modifications aux statuts, au règlement mutualiste et du règlement intérieur proposées par le conseil

d'Administration (page 11 du rapport).

#### Troisième Résolution

En application des Statuts, l'Assemblée Générale vote un crédit de 50 000 euros, pour attribution de secours exceptionnels.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de 204 842,96 euros au compte réserve.

# Rapport de gestion de l'exercice 2021



Mohamed DEKKALI  
Directeur Administratif

**T**out comme l'an passé, 2021 se caractérise par une année comptable excédentaire.

Contre toute attente, la réouverture des centres de soins, la reprise d'activité des professionnels de santé, les reports de soins et la mise en place du dispositif 100% santé sur l'optique et l'audio l'an passé n'ont pas eu d'impacts significatifs sur notre activité contrairement à ce que nous avions budgété.

Le bénéfice net dégagé de l'exercice est de 204 842,96€ Il est constitué de nos revenus financiers générés en 2021 par nos différents investissements

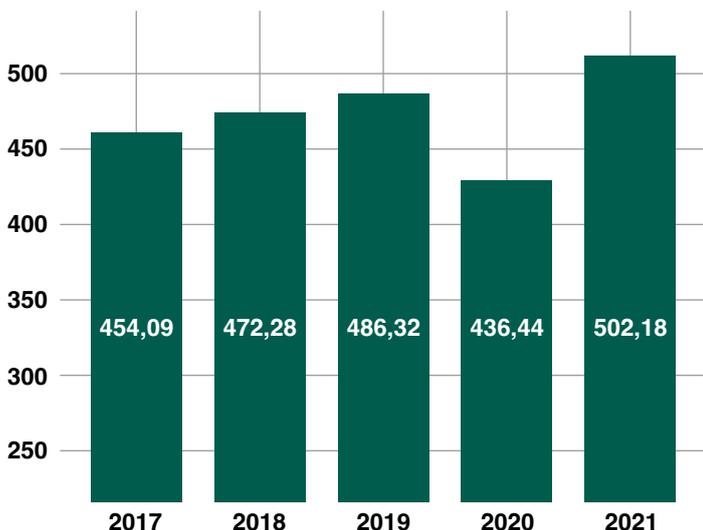
et essentiellement par l'acquisition de parts de SCPI (Société Civile de Placement Immobilier).

Ce résultat très satisfaisant au vu du contexte vient conforter nos réserves et ainsi répondre largement aux obligations imposées par la directive « SOLVABILITE 2 ».

Notre trésorerie progresse et atteint un niveau (13,3M€) qui nous permet d'envisager l'avenir en toute sérénité.

Prestations par bénéficiaire	2017	2018	2019	2020	2021
Prestations servies (euros)	9 318 776	9 761 928	10 197 197	9 191 422	10 547 840
Nombre de bénéficiaires (euros)	20 522	20 670	20 968	21 060	21 004
Prestations par bénéficiaire (euros)	454,09	472,28	486,32	436,44	502,18
	0,58%	4,01%	2,97%	-10,26%	15,06%

À effectif constant, le volume des prestations servies par bénéficiaire augmente de façon significative en 2021 par rapport à 2020 (+15,06%). Ceci est typiquement la conséquence des soins reportés en 2021 qui n'ont pas pu être effectués en 2020 suite aux mesures de confinement et de surplus par la mise en place du 100% santé (ou reste à charge zéro) pour l'optique et le dentaire.



## Charges - Prestations principales (en euros)

Le tableau ci-dessous, détaille les variations de prestations :

	2019	2020	2021	Variations	
				2021/2020	2021/2019
CHIRURGIE	568 803	465 361	576 076	23,79%	1,28%
CHAMBRE PARTICULIÈRE	425 865	354 964	395 180	11,33%	-7,21%
HOSPITALISATION	483 178	408 290	409 544	0,31%	-15,24%
SOINS EXTERNES HÔPITAL	138 057	110 545	107 932	-2,36%	-21,82%
FORFAIT JOURNALIER	385 230	304 790	336 471	10,39%	-12,66%
FORFAIT 24 EUROS	48 720	38 940	45 494	16,83%	-6,62%
FRAIS ACCOMPAGNANT	832	812	430	-47,02%	-48,31%
HONORAIRES MÉDICAUX	696 150	581 505	627 687	7,94%	-9,83%
RADIOLOGIE	239 856	211 793	252 399	19,17%	5,23%
ANALYSES	261 755	250 514	272 119	8,62%	3,96%
SOINS DENTAIRES	166 298	160 147	192 824	20,40%	15,95%
PROTHÈSES DENTAIRES	1 690 360	1 591 263	1 911 866	20,15%	13,10%
ORTHODONTIE	477 848	443 163	525 506	18,58%	9,97%
AUXILIAIRES MÉDICAUX	431 186	358 734	458 696	27,87%	6,38%
PHARMACIE	1 246 871	1 163 285	1 139 940	-2,01%	-8,58%
ORTHOPÉDIE - APPAREILLAGE	656 190	630 608	748 124	18,64%	14,01%
FORFAIT OPTIQUE	2 096 869	1 947 255	2 349 424	20,65%	12,04%
CURES THERMALES	23 182	11 899	15 729	32,19%	-32,15%
TRANSPORTS	48 121	39 875	46 985	17,83%	-2,36%
SECOURS EXCEPTIONNELS	3 220	1 600	1 300	-18,75%	-59,63%
OSTÉOPATHIE	100 515	90 020	106 475	18,28%	5,93%
PSYCHOLOGIE	1 947	3 520	15 160	330,68%	678,63%
SOINS DIVERS	4 408	7 957	12 395	55,77%	181,17%
PRESTATIONS - CMU	1 738	14 583	85	-99,42%	-95,12%
<b>TOTAL</b>	<b>10 197 197</b>	<b>9 191 422</b>	<b>10 547 840</b>	<b>14,76%</b>	<b>3,44%</b>

Le comparatif entre 2021 et 2020 montre, sans surprise, une hausse quasi-générale, des prestations servies ; soit +14,8%.

Poste à plus forte hausse : Le dentaire avec l'impact du 100% santé, l'orthopédie, l'optique et la psychologie (hausse liée en partie à la mise en place des séances de psychologie pour adultes au 01/07/2021).

Poste à plus forte baisse : Frais accompagnant : Probablement lié à la crise du COVID évitant la surpopulation dans les hôpitaux.

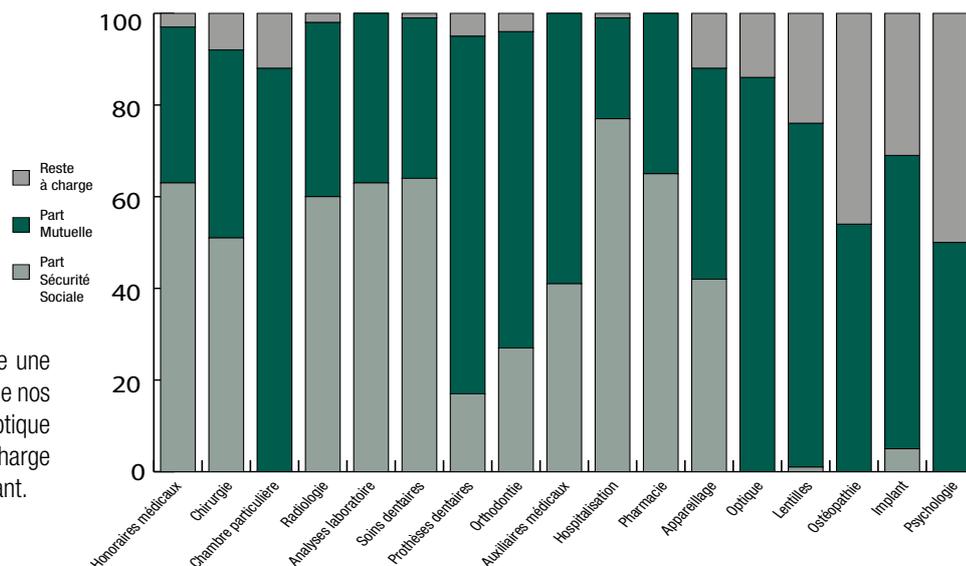
Le comparatif entre 2021 et 2019 montre, en revanche, une hausse générale plus modérée ; soit +3,4%.

Poste à plus forte hausse : Encore le dentaire pour les raisons évoquées, l'orthopédie, l'optique et la psychologie (A noter que cette prestation existe depuis le 01/01/2019 pour les mineurs).

Poste à plus forte baisse : Tous les postes liés à l'hospitalisation. La baisse du poste pharmacie est liée au déremboursement de certains médicaments et à la baisse des prescriptions.

## Analyse des prestations avec le reste à charge

Nous noterons que la part mutuelle représente une part importante des prises en charge de soins de nos adhérents. Les mesures mis en place pour l'optique et le dentaire (100% santé) laisse un reste à charge pour nos adhérents de moins en moins important.



## Structures des charges de 2017 à 2021 (en euros)

La représentation condensée par poste de charges permet une visualisation l'évolution de nos dépenses sur ces 5 dernières années.

- **Prestations** : Forte hausse liée à la reprise d'activité consécutive aux mesures de déconfinement.
- **Impôt et taxes** : La « taxe COVID » instaurée en 2020 représentant 424 000 euros n'a pas été reconduite en 2021.
- **Frais de gestion** : L'augmentation de ce poste est liée essentiellement par la refonte de notre site internet et à la numérisation des bulletins d'adhésion.



## Extrait des frais généraux sur 5 exercices (en euros)

Principaux frais	2017	2018	2019	2020	2021	Variations 2021/2020
Frais de personnel	155 291	219 610	169 574	359 232	370 453	11 221
Frais informatiques	47 827	112 038	75 801	62 850	96 452	33 602
Honoraires Conseil et Audit	25 008	57 560	50 630	50 567	36 390	-14 177
Fournitures et imprimés	16 836	13 279	11 976	13 898	15 152	1 253
Frais de poste et télécom	62 101	76 335	64 250	61 282	65 615	4 333
Frais bancaires	29 354	29 468	28 384	26 942	28 141	1 199
Frais de routage	10 500	27 785	21 955	17 286	15 337	-1 949
Frais de gestion Noémie	21 686	18 608	22 552	22 663	25 992	3 329
Frais de Conseil d'administration	19 498	35 026	28 085	21 488	9 869	-11 619
Frais d'Assemblée générale	11 183	25 688	16 671	1 101	7 655	6 554
Frais de Comité d'Audit	428	1 148	1 032	375	2 284	1 909
<b>TOTAL</b>	<b>399 712</b>	<b>616 545</b>	<b>490 910</b>	<b>637 684</b>	<b>673 339</b>	<b>35 655</b>

La plupart de nos dépenses sont stables hormis les poste « Frais de personnel » lié à l'emploi d'une personne en prévision d'un départ en congés maternité et « Frais informatique » lié à la modernisation de notre site internet et à la numérisation de documents.

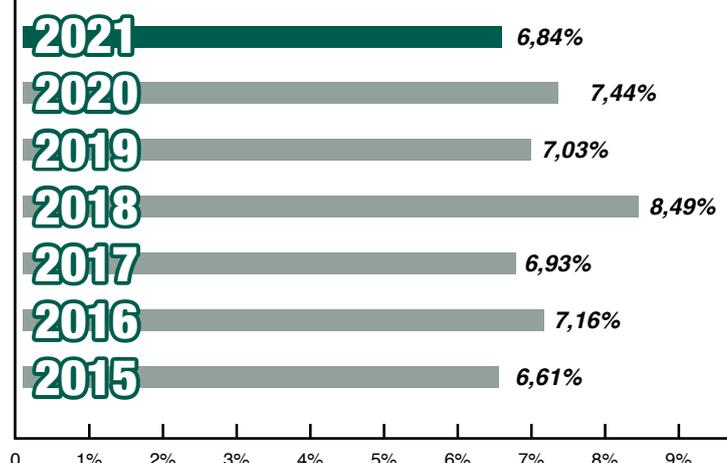
## Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en euros)

	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat net de l'exercice	339 554,54	-57 507,60	-457 133,94	351 530,89	204 842,96

Le résultat réalisé en 2021 vient conforter nos réserves et renforce notre solidité financière.

## Rapport frais de gestion sur prestations

## sur cotisations



Le rapport frais de gestion sur prestations est au plus bas cette année depuis 2015, essentiellement dû à un rebond de la consommation et à la maîtrise de nos dépenses.

Frais de gestion / Cotisations T.T.C.	<b>5,54 %</b>
Frais d'acquisition nouveaux contrats / cotisations T.T.C.	<b>0,17 %</b>
<b>TOTAL DES 2</b>	<b>5,71 %</b>

**Article 1-II de l'arrêté du 17 avril 2012 - mention obligatoire :** « Ces frais recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont réseau commercial, le marketing, les commissions pour intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont les remboursements, la gestion du tiers-payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles »

## Poids de la fiscalité (en euros)

	2017	2018	2019	2020	2021
T.S.A. (CMU + TSCA)	1 360 908	1 371 274	1 383 965	1 428 986	1 490 016
CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISE (C.F.E.)	-	31	2 822	2 763	2 777
FORFAIT PATIENTÈLE MÉDECINS TRAITANTS	58 140	95 321	97 110	73 653	89 904
CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (C.V.A.E.)	8 258	-39 119	-11 164	6 275	2 052
TAXE SUR LES EXCÉDENTS	-	-	-	2 083	1 566
TAXE COVID				424 290	4 664
<b>SOUS / TOTAL</b>	<b>1 427 306</b>	<b>1 427 507</b>	<b>1 472 733</b>	<b>1 938 050</b>	<b>1 590 979</b>
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	171 841	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 599 147</b>	<b>1 427 507</b>	<b>1 472 733</b>	<b>1 938 050</b>	<b>1 590 979</b>

Ces représentations permettent de mettre en évidence le niveau des taxes supportées par notre organisme. Elles sont non négligeables et représentent le deuxième poste de dépenses après celui des prestations. La non reconduction de la taxe COVID cette année a permis de maintenir le niveau de ces charges équivalent à celui des années précédentes.

## Compte de résultat 2021 (en K euros)

### Recettes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les cotisations des adhérents actifs augmentaient de 2% et celles des retraités de 2,5%. Cet ajustement, hors résultat financier, nous a permis d'équilibrer les comptes de notre mutuelle dans un contexte de rattrapage de soins déprogrammés pour cause sanitaire et de la mise en place du 100% santé.

La participation du Comité Social Economique Central en hausse cette année par rapport à 2020 en raison de la hausse de nos effectifs moyens.

Les produits des placements générés sont bien supérieurs aux années précédentes. Ils correspondent au bénéfice réalisé cette année.

### Dépenses

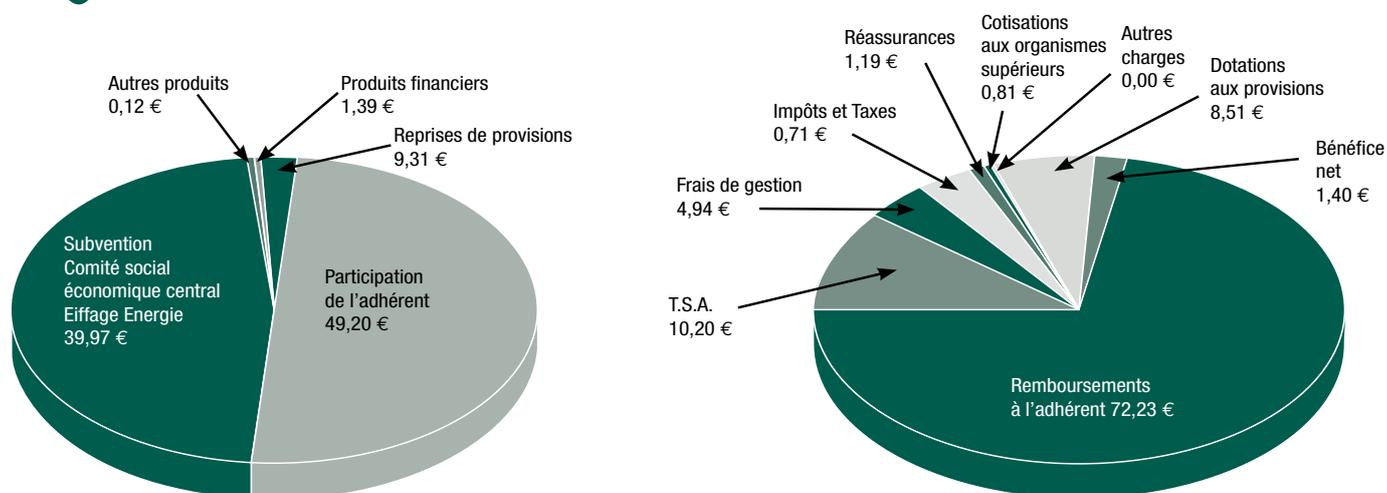
Le principal poste de dépense est celui des prestations. En hausse de plus de 14% par rapport à 2020. Le second poste est celui des taxes suivies par celui des provisions.

3 types de provisions :

- Provision pour dépréciation des actifs,
- Provision pour prestations à payer,
- Provision pour risques d'exigibilité (liée aux investissements dans les SCPI).

Prestations 10 548		Cotisations 7185
Frais de gestion 721		Comité Central d'Entreprise 5 836
Réassurances, cotisations 292		Amortissements et Provisions 1 360
Impôts et Taxes 1 591		Produits financiers 204
Provisions 1243		Produits exceptionnels 17
Résultat 205		

## Origine et utilisation de 100€ de recettes



En 2021, les adhérents ont versé en moyenne 49,20 euros et ont perçu 72,23 euros contre 49,38 euros et 66,56 euros en 2020.

## Situation de trésorerie (en euros)

	COÛT HISTORIQUE			VALEUR DE MARCHÉ			+ / - Values
<b>COMPTE COURANT ET COMPTE SUR LIVRET</b>							
COMPTES BANCAIRES	560 418,06			560 418,06			0,00
COMPTE SUR LIVRET BANQUE POSTALE	7 330 016,46	8 444 320,07	63,27%	7 330 016,46	8 444 320,07	64,86%	
COMPTE COURANT EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES	553 885,55			553 885,55			
<b>IMMOBILIER S.C.P.I.</b>							
SCPI PRIMOVIE	1 049 900,00			998 280,92			
SCPI LAFFITTE PIERRE	1 200 130,00	3 550 456,00	26,60%	1 116 333,90	3 281 400,35	25,20%	-269 055,65
SCPI PIERVAL SANTE	1 000 000,00			894 900,00			
SCPI PFO DE PERIAL	300 426,00			271 885,53			
<b>ACTIONS ET OPCVM</b>							
AUTOCALL - ORANGE AXA	200 000,00	200 000,00	1,50%	200 240,00	200 240,00	1,54%	240,00
<b>OBLIGATIONS</b>							
ALCIS CAPI (Fond Commun de Placement)	250 756,80			257 121,60			
TARN GENERALI	600 000,00	1 150 756,80	8,62%	531 960,00	1 093 731,60	8,40%	-57 025,20
CLN ITRAXX	300 000,00			304 650,00			
<b>TOTAL</b>	<b>13 345 532,87</b>			<b>13 019 692,02</b>			

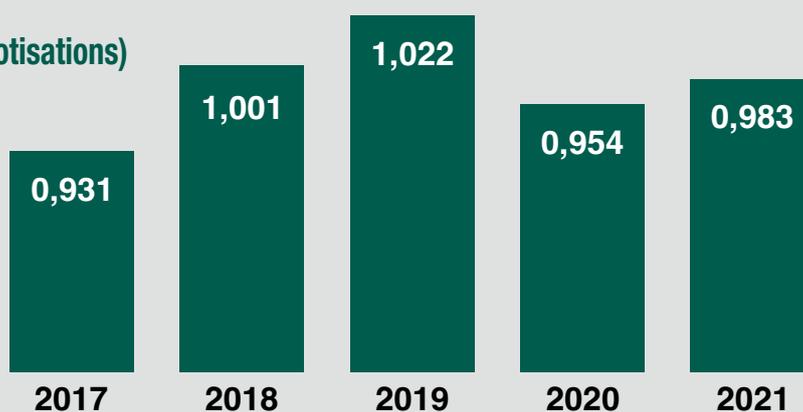
Cette présentation permet de comparer la valeur de notre portefeuille au moment de l'investissement (valeur nominale) avec la valeur de marché ou de réalisation ou de retrait (SCPI) à la date du 31/12/2021. Ce tableau est essentiel pour le suivi de nos placements. Il sert aussi d'outil de pilotage et de décisions.

## Rapport P/C (Prestations sur Cotisations)

Ce ratio permet de mesurer le niveau des prestations par rapport aux cotisations.

Un ratio de «1» ou supérieur à «1», signifierait que nous sommes en situation de déficit. En effet, les prestations servies seraient > aux cotisations perçues. Ce qui était le cas en 2018 et 2019.

Notre coefficient d'équilibre (résultat proche de «0») se situerait aux alentours de 0,96 (hors revenus financiers). Car il ne faut pas oublier de tenir compte des frais de gestion qui viennent alourdir nos charges.



ACTIF		2021	2020
A1	Actifs incorporels	0,00	0,00
A2	Placements	12 231 229,26	12 619 748,97
	A2a Terrains et constructions		
	A2b Placements dans entreprises liées et dans entreprises avec lien de participation		
	A2c Autres placements	12 231 229,26	12 619 748,97
	A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
A3	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	0,00	0,00
A4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0,00	0,00
A5	Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	0,00	0,00
A6	Créances	694 476,13	747 587,47
	A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	508,40	1 513,20
	A6aa Cotisations restant à émettre		
	A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	508,40	1 513,20
	A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	A6c Autres créances	<b>693 967,73</b>	<b>746 074,27</b>
	A6ca Personnel		
	A6cb Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	1 059,00	8 146,00
	A6cc Débiteurs divers	692 908,73	737 928,27
A7	Autres actifs	581 840,86	473 012,25
	A7a Actifs corporels d'exploitation	21 422,80	21 473,47
	A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	560 418,06	451 538,78
A8	Comptes de régularisation - Actif	0,00	0,00
	A8a Intérêts et loyers acquis non échus		
	A8b Frais d'acquisition reportés (Vie)		
	A8c Frais d'acquisition reportés (Non-vie)		
	A8d Autres comptes de régularisation		
A9	Différences de conversion	0,00	0,00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>13 507 546,25</b>	<b>13 840 348,69</b>
PASSIF		2021	2020
B1	Fonds mutualistes et réserves	<b>11 529 241,87</b>	<b>11 324 398,91</b>
B1.1	Fonds propres	11 529 241,87	11 324 398,91
	B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	228 600,00	228 600,00
	B1b ÉCARTS de réévaluation		
	B1c Réserves	11 095 798,91	10 744 268,02
	B1d Report à nouveau		
	B1e Résultat de l'exercice	204 842,96	351 530,89
B1.2	Autres fonds mutualistes		
B2	Passifs subordonnés		
B3	Provisions techniques brutes	<b>1 388 000,86</b>	<b>1 783 107,15</b>
	B3a Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)		
	B3b Provisions d'assurance vie		
	B3c Provisions pour prestations à payer (Vie)		
	B3d Provisions pour prestations à payer (Non-vie)	1 119 000,86	1 514 107,15
	B3e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)		
	B3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-vie)	0,00	0,00
	B3g Provisions pour égalisation (Vie)		
	B3h Provisions pour égalisation (Non-vie)	0,00	0,00
	B3i Autres provisions techniques (Vie)		
	B3j Autres provisions techniques (Non-vie)	269 000,00	269 000,00
B4	Provisions techniques des opérations en unités de compte		
B5	Engagements techniques sur opérations données en substitution	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
B6	Provisions pour risques et charges	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
B7	Fonds dédiés		
B8	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
B9	Autres dettes	<b>590 303,52</b>	<b>732 842,63</b>
	B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	124 170,52	172 974,33
	B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	B9c Dettes envers des établissements de crédit		
	B9d Autres dettes	<b>466 133,00</b>	<b>559 868,30</b>
	B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
	B9db Personnel		
	B9dc Etat, organismes sociaux, collectivités publiques		
	B9dd Créiteurs divers	466 133,00	559 868,30
B10	Comptes de régularisation - passif		
B11	Différences de conversion		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>13 507 546,25</b>	<b>13 840 348,69</b>

# Compte de résultat 2021 (en euros)

## I. COMPTE DE RÉSULTAT Résultat technique des opérations Non-vie

	2021			2020	
	Opérations brutes totales (A)	Opérations données en substitution (B)	Cessions et Rétrocessions (C)	Opérations nettes (A - B - C)	Opérations nettes (A)
<b>D1 Cotisations acquises</b> .....	<b>11 356 910,48</b>			<b>11 356 910,48</b>	<b>10 991 860,66</b>
D1a Cotisations.....	11 356 910,48			11 356 910,48	10 991 860,66
D1b Charge des provisions pour cotisations non acquises .....	0,00			0,00	0,00
<b>D2 Produits placements alloués compte non technique</b> .....	<b>37 288,05</b>			<b>37 288,05</b>	<b>27 277,17</b>
<b>D3 Autres produits techniques</b> .....	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D4 Charge des prestations</b> .....	<b>11 162 237,78</b>			<b>11 162 237,78</b>	<b>10 490 761,69</b>
D4a Prestations et frais payés.....	11 274 484,07			11 274 484,07	9 878 377,83
D4b Charge des provisions pour prestations à payer .....	-112 246,29			-112 246,29	612 383,86
<b>D5 Charges des autres provisions techniques</b> .....	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>114 500,00</b>
<b>D6 Participation aux résultats</b> .....	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D7 Frais d'acquisition et d'administration</b> .....	<b>144 586,17</b>			<b>144 586,17</b>	<b>112 791,00</b>
D7a Frais d'acquisition .....	22 704,18			22 704,18	22 380,50
D7b Frais d'administration.....	121 881,99			121 881,99	90 410,50
D7c Commissions reçues réassureurs et garants substitution .....	0,00			0,00	0,00
<b>D8 Autres charges techniques</b> .....	<b>62 623,50</b>			<b>62 623,50</b>	<b>56 307,01</b>
<b>D9 Charge de la provision pour égalisation</b> .....	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE</b> .....	<b>24 751,08</b>			<b>24 751,08</b>	<b>244 778,13</b>

## II. COMPTE DE RÉSULTAT - Compte non technique

	2021	2020
<b>F1 Résultat technique des opérations Non-vie</b> .....	<b>24 751,08</b>	<b>244 778,13</b>
<b>F2 Résultat technique des opérations Vie</b> .....		
<b>F3 Produits des placements</b> .....	<b>202 311,85</b>	<b>147 418,45</b>
F3a Revenus des placements .....	202 311,85	147 418,45
F3b Autres produits des placements.....	0,00	0,00
F3c Profits provenant de la réalisation des placements.....	0,00	0,00
<b>F4 Produits des placements alloués du compte technique vie</b> .....	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>F5 Charges des placements</b> .....	<b>1 142,03</b>	<b>1 120,77</b>
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers .....	0,00	0,00
F5b Autres charges des placements.....	1 142,03	1 120,77
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements.....	0,00	0,00
<b>F6 Produit des placements transférés au compte technique non-vie</b> .....	<b>37 288,05</b>	<b>27 277,17</b>
<b>F7 Autres produits non techniques</b> .....	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>F8 Autres charges non techniques</b> .....	<b>1 481,03</b>	<b>18 171,10</b>
F8a Charges à caractère social .....	1 384,82	16 182,62
F8b Autres charges non techniques .....	96,21	1 988,48
<b>F9 Résultat exceptionnel</b> .....	<b>17 691,14</b>	<b>5 903,35</b>
F9a Produits exceptionnels .....	17 691,14	14 990,05
F9b Charges exceptionnelles .....	0,00	9 086,70
<b>F10 Impôts sur le résultat</b> .....	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>F11 Solde intermédiaire</b> .....	<b>204 842,96</b>	<b>351 530,89</b>
<b>F13 Engagements à réaliser sur ressources affectées</b> .....	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>F14 Résultat de l'exercice</b> .....	<b>204 842,96</b>	<b>351 530,89</b>

# Bilan au 31 décembre 2021

(en euros)

## ACTIF

	2020	2021	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
5081000 LOGICIEL INFORMATIQUE	1 380,00	1 380,00	
5804000 AMORTISSEMENT LOGICIEL INFORMATIQUE	-1 380,00	-1 380,00	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS</b>			
5101000 FNMF FONDS D'INTERVENTION	10 132,83	10 132,83	
5101900 PROVISION POUR DEPRECIATION FONDS S.F.G.	-1 013,28	-1 063,95	
5102008 FONDS DE GARANTIE - CREDIT COOPERATIF	12 353,92	12 353,92	
<b>PLACEMENTS</b>			
230202 TITRES SUBORDONNES AGRUME	40 000,00	0,00	
230204 SCPI PRIMOVIE	1 049 900,00	1 049 900,00	
230205 ALCIS CAPI	250 756,80	250 756,80	
230206 SCPI LAFFITTE PIERRE	1 200 130,00	1 200 130,00	
230207 SCPI PIERVAL SANTE	1 000 000,00	1 000 000,00	
230208 SCPI PFO DE PERIAL	300 426,00	300 426,00	
230209 EMTN - TARN GENERALI	600 000,00	600 000,00	
230210 CLN ITRAXX	300 000,00	300 000,00	
230211 UNIBAIL - PERFORMANCE ACTION	200 000,00	0,00	
230212 AUTOCALL - ORANGE AXA	0,00	200 000,00	
<b>TOTAL I</b>	<b>4 962 686,27</b>	<b>4 922 635,60</b>	<b>4 922 635,60</b>
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION</b>			
<b>COTISATIONS ET COMPTES RATTACHES</b>			
4186000 COTISATIONS INACTIFS A RECEVOIR	1 513,20	508,40	
<b>AUTRES CRÉANCES</b>			
409100 FOURNISSEURS - ACOMPTES VERSES	1 896,15	0,00	
4687200 INTERETS A RECEVOIR	49 592,95	55 980,00	
4688000 CHARGES PAYEES D'AVANCE	51 831,03	58 974,51	
4730000 PRESTATIONS PAYEES	15 074,59	12 752,08	
<b>CRÉANCES DIVERSES</b>			
4470000 CVAE A RECEVOIR	8 146,00	1 059,00	
463000 COMPTE COURANT EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES	619 533,55	553 885,55	
4740000 COTISATIONS PART PATRONALE A RECEVOIR	0,00	11 316,59	
<b>DISPONIBILITÉS</b>			
5140000 COMPTE CHEQUE POSTAL PARIS	451 537,83	560 418,06	
5172000 LIVRET- BANQUE POSTALE	7 678 536,17	7 330 016,46	
5300000 CAISSE	0,95	0,00	
<b>TOTAL II</b>	<b>8 877 662,42</b>	<b>8 584 910,65</b>	<b>8 584 910,65</b>
	<b>13 840 348,69</b>		<b>13 507 546,25</b>

## PASSIF

	2020	2021	
<b>RÉSERVES</b>			
1021000 FONDS D'ETABLISSEMENT	228 600,00	228 600,00	
1063000 FONDS DE RESERVE	10 744 268,02	11 095 798,91	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
1200000 RESULTAT	351 530,89	204 842,96	
<b>TOTAL I</b>	<b>11 324 398,91</b>	<b>11 529 241,87</b>	<b>11 529 241,87</b>
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
4010000 FOURNISSEURS	13 368,83	28 348,94	
<b>DETTES POUR PRESTATIONS À PAYER</b>			
4086100 PRESTATIONS A PAYER	3 166,88	4 638,84	
3322000 PROVISIONS DOSSIERS NON PARVENUS	1 089 817,15	972 906,86	
3723000 PROVISIONS POUR RISQUES D'EXIGIBILITE	269 000,00	269 000,00	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
<b>AUTRES DETTES</b>			
4686000 FRAIS BANCAIRES A PAYER	2 493,75	2 412,37	
468620 FRAIS DE GESTION NOEMIE ET T.P. A PAYER	7 275,70	7 582,00	
4686300 AFFRANCHISSEMENT A PAYER	917,52	1 001,39	
4686400 CHARGES DIVERSES A PAYER	142 782,90	77 011,88	
4431000 CONTRIBUTION T.S.A. A PAYER	359 174,00	368 943,00	
4686430 PARTICIPATION ORGANISMES DE SANTE A PAYER	87 034,00	89 904,00	
4686440 TAXE COVID A PAYER	424 290,00	146 094,00	
4440000 IMPOTS SUR LES BENEFICES A PAYER			
4470000 CVAE A PAYER	6 275,00	0,00	
4478200 TAXE SUR LES EXCEDENTS A PAYER	2 083,00	1 566,00	
4740000 COTISATIONS PART PATRONALE A PAYER	99 582,30	0,00	
4541155 CAPITAUX DECES A REVERSER	5 720,00	5 720,00	
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>			
<b>COTISATIONS PERÇUES D'AVANCE</b>			
4876000 COTISATIONS INACTIFS PERÇUES D'AVANCE	2 968,75	3 175,10	
<b>TOTAL II</b>	<b>2 515 949,78</b>	<b>1 978 304,38</b>	<b>1 978 304,38</b>
	<b>13 840 348,69</b>	<b>13 507 546,25</b>	

## CHARGES

	2020	2021	
<b>PRESTATIONS BRUTES</b> .....			<b>10 547 839,52</b>
96562010 HONORAIRES MÉDICAUX .....	581 505,28	627 687,40	
96562020 ACTES DE CHIRURGIE .....	465 360,73	576 076,06	
96562021 FORFAIT P.A.T. ....	38 940,00	45 493,50	
96562030 RADIOLOGIE .....	211 792,69	252 398,91	
96562040 ANALYSES .....	250 513,83	272 119,11	
96562050 SOINS DENTAIRES .....	160 146,59	192 823,63	
96562060 PROTHESES DENTAIRES .....	1 591 263,05	1 911 865,59	
96562062 ORTHODONTIE .....	443 163,22	525 505,52	
96562070 AUXILIAIRES MÉDICAUX .....	358 733,92	458 696,13	
96562080 SOINS EXTERNES A L'HOPITAL .....	110 545,38	107 932,14	
96562100 HOSPITALISATION .....	408 290,45	409 544,31	
96562101 CHAMBRE PARTICULIERE .....	354 964,01	395 179,65	
96562102 FRAIS ACCOMPAGNANT .....	811,54	429,92	
96562120 PHARMACIE .....	1 163 285,20	1 139 939,57	
96562131 ORTHOPEDIE .....	630 608,14	748 124,15	
96562133 OPTIQUE .....	1 947 254,59	2 349 424,15	
96562180 CURES THERMALES .....	11 899,04	15 729,06	
96562190 TRANSPORTS .....	39 874,92	46 984,93	
96562210 VACCINS ANTI-GRIPPE .....	1 245,15	1 477,84	
96562250 FORFAIT JOURNALIER .....	304 790,00	336 471,00	
96562260 SOINS DIVERS .....	100 251,96	132 552,13	
<b>PRESTATIONS NETTES</b> .....	<b>9 175 239,69</b>	<b>10 546 454,70</b>	<b>10 546 454,70</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>			
96568100 SECOURS EXCEPTIONNELS .....	1 600,00	1 300,00	
96568160 PRESTATIONS VERSEES - CMU .....	14 582,62	84,82	
	<b>16 182,62</b>	<b>1 384,82</b>	<b>1 384,82</b>
<b>CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS</b> .....			<b>351 057,97</b>
9606400 FOURNITURES ET IMPRIMES .....	13 898,57	15 151,51	
9606430 IMPRIMES ASSEMBLEE GENERALE .....	7 960,80	8 118,00	
	<b>21 859,37</b>	<b>23 269,51</b>	<b>23 269,51</b>
9611300 SECURITE SOCIALE NOEMIE .....	22 662,55	25 991,65	
9611400 GESTION DU TIERS-PAYANT .....	6 486,65	6 846,43	
9611500 FRAIS INFORMATIQUE et MAINTENANCE .....	62 850,07	96 451,68	
9616620 URSSAF ADMINISTRATEURS .....	580,00	551,00	
9616640 CONTRIBUTION ACPR .....	2 435,44	2 528,13	
9622000 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	16 399,32	14 863,32	
9622200 HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE .....	8 609,26	10 966,86	
9622300 HONORAIRES CONSEIL ET AUDIT .....	50 566,65	36 390,00	
9625100 FRAIS DE REUNION DE BUREAU .....	610,64	0,00	
9625110 DEPLAC. et MISSIONS CONSEIL ADMINISTRATION .....	21 487,71	9 869,25	
9625120 DEPLAC. et MISSIONS SERVICE ADMINISTRATIF .....	1 393,93	976,88	
9625141 DEPLAC. et MISSIONS COMITE D'AUDIT .....	375,30	2 283,60	
9625150 FRAIS D'ASSEMBLEE GENERALE .....	1 100,51	7 654,67	
9626000 FRAIS DE POSTES ET DE TELECOM .....	61 282,28	65 615,39	
9628210 FRAIS DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS .....	1 400,00	2 507,10	
9628220 FRAIS DE FORMATION DU SERVICE ADMINISTRATIF .....	0,00	814,26	
9628700 FRAIS DE ROUTAGE .....	17 286,31	15 337,28	
9636000 FRAIS BANCAIRES .....	26 941,50	28 140,96	
	<b>302 468,12</b>	<b>327 788,46</b>	<b>327 788,46</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b> .....			<b>370 453,00</b>
9621000 APPOINTEMENTS ET CHARGES .....	359 232,25	356 060,85	
9621010 PERSONNEL INTERIMAIRE .....	0,00	14 392,15	
	<b>359 232,25</b>	<b>370 453,00</b>	
<b>COTISATIONS AUX ORGANISMES</b> .....			<b>117 603,36</b>
9658111 COTISATIONS FEDERALES FNMF .....	42 516,20	40 247,06	
9658113 COTISATIONS GIE SESAME-VITALE .....	1 892,00	1 936,40	
9658114 COTISATIONS UGM SERVICES .....	16 850,00	16 850,00	
9658116 COTISATIONS SYSTEME FEDERAL GARANTIE .....	30,40	30,40	
9658117 COTISATIONS VVV PARTENARIAT .....	44 709,78	58 539,50	
	<b>105 998,38</b>	<b>117 603,36</b>	
<b>CHARGES DIVERSES</b> .....			<b>1 343 933,81</b>
963511 CONTRIBUTION VALEUR AJOUTEE (CVAE) .....	6 275,00	2 052,00	
9636500 TAXE SUR LES EXCEDENTS .....	2 083,00	1 566,00	
968640 DOTATIONS AUX PROVISIONS DEPREC. ACTIFS .....	1 013,28	1 063,95	
9686500 DOT. AUX PROVISIONS POUR RISQUES D'EXIGIBILITE .....	269 000,00	269 000,00	
9686310 DOTATIONS PROVISIONS PRESTATIONS A PAYER .....	1 089 817,15	972 906,86	
969520 CONTRIBUTION FONCIERE (C.F.E.) .....	2 763,00	2 777,00	
9695300 FORFAIT PATIENTELE MEDECINS TRAITANTS .....	73 653,00	89 904,00	
9695500 TAXE COVID .....	424 290,00	4 664,00	
	<b>1 868 894,43</b>	<b>1 343 933,81</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> .....			<b>0,00</b>
9678800 CHARGES EXCEPTIONNELLES .....	9 086,70	0,00	
	<b>9 086,70</b>	<b>0,00</b>	
<b>SOLDE CRÉDITEUR AVANT IMPÔTS</b> .....			<b>204 842,96</b>
9695000 RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT .....	<b>351 530,89</b>	<b>204 842,96</b>	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES .....	0,00	0,00	
(après imputation des déficits antérieurs)			
	<b>12 210 492,45</b>	<b>12 935 730,62</b>	

## PRODUITS

### COTISATIONS

PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE.....

COTISATIONS STATUTAIRES T.T.C. ....

COTISATIONS ADHÉRENTS ACTIFS T.T.C.

7560001 COTISATIONS ACTIFS.....

COTISATIONS ADHÉRENTS INACTIFS T.T.C.

7561100 COTISATIONS INACTIFS.....

PARTICIPATION ENTREPRISES T.T.C.

7571200 EIFFAGE ENERGIE pour Ex- Filiales.....

COMITE SOCIAL ECONOMIQUE CENTRAL .....

7571300 COMITE SOCIAL ECONOMIQUE CENTRAL .....

**A =**

COTISATIONS RÉASSURANCES .....

9657210 CAISSE AUTONOME VIE DECES .....

9658130 COTISATIONS ASSISTANCE .....

**B =**

PRODUITS STATUTAIRES NETS T.T.C. .... **C = A - B**

TAXES .....

7010000 CONTRIBUTION T.S.A.....

**D =**

PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE .....

PRODUITS D'EXPLOITATION .....

PROVISIONS

7688120 REPRISE SUR PROVISION PRESTATIONS À PAYER.....

PRODUITS FINANCIERS .....

PROVISIONS

7688130 REPRISE SUR PROVISION DÉPRÉCIATION ACTIF.....

7688500 REPRISE PROVISION POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ .....

AUTRES PRODUITS

7681000 INTÉRÊTS EMTN - TARN GENERALI .....

7681100 INTÉRÊTS SCPI PIERVAL SANTE .....

7681200 INTÉRÊTS SCPI PFO DE PERIAL.....

7681300 INTÉRÊTS EMTN - ITRAXX SGIS .....

7681400 INTÉRÊTS UNIBAIL .....

7684000 INTÉRÊTS SCPI LAFFITTE PIERRE.....

7685000 INTÉRÊTS COURUS ET NON ECHUS.....

7686000 INTÉRÊTS TITRES SUBORDONNES .....

7687000 INTÉRÊTS COMPTE SUR LIVRET .....

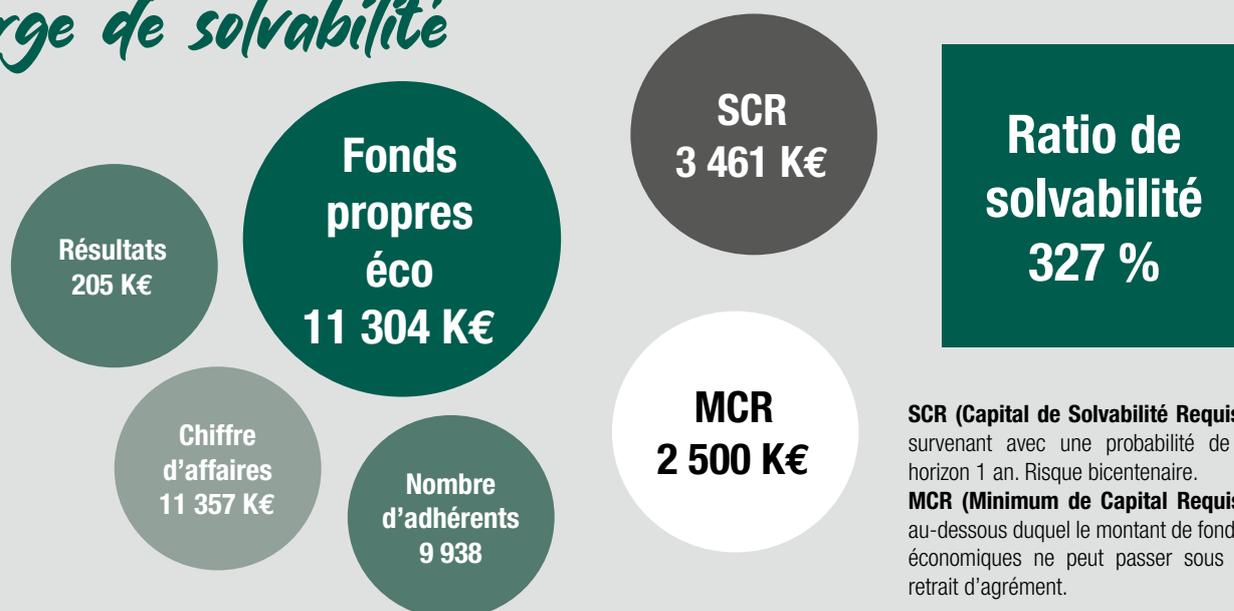
7688000 INTERETS SCPI PRIMOVIE .....

PRODUITS EXCEPTIONNELS .....

7780000 PRODUITS EXCEPTIONNELS.....

	2020	2021	
			11 356 910,48
		7 185 196,74	
7560001 COTISATIONS ACTIFS.....	4 711 612,34	4 964 474,04	
7561100 COTISATIONS INACTIFS.....	2 102 029,97	2 215 608,20	
	<b>6 813 642,31</b>	<b>7 180 082,24</b>	
7571200 EIFFAGE ENERGIE pour Ex- Filiales.....	5 787,15	5 114,50	
	<b>5 787,15</b>	<b>5 114,50</b>	
7571300 COMITE SOCIAL ECONOMIQUE CENTRAL .....	5 771 361,00	5 836 214,98	5 836 214,98
	<b>5 771 361,00</b>	<b>5 836 214,98</b>	
	<b>12 590 790,46</b>	<b>13 021 411,72</b>	
9657210 CAISSE AUTONOME VIE DECES .....	-93 853,92	-94 956,00	
9658130 COTISATIONS ASSISTANCE .....	-76 089,88	-79 529,24	
	<b>-169 943,80</b>	<b>-174 485,24</b>	
	<b>12 420 846,66</b>	<b>12 846 926,48</b>	
7010000 CONTRIBUTION T.S.A.....	-1 428 986,00	-1 490 016,00	-1 490 016,00
	<b>-1 428 986,00</b>	<b>-1 490 016,00</b>	
	<b>10 991 860,66</b>	<b>11 356 910,48</b>	
			1 089 817,15
7688120 REPRISE SUR PROVISION PRESTATIONS À PAYER.....	901 723,29	1 089 817,15	
	<b>901 723,29</b>	<b>1 089 817,15</b>	
			471 311,85
7688130 REPRISE SUR PROVISION DÉPRÉCIATION ACTIF.....	1 023,42	1 013,28	
7688500 REPRISE PROVISION POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ .....	154 500,00	269 000,00	
	<b>155 523,42</b>	<b>270 013,28</b>	
7681000 INTÉRÊTS EMTN - TARN GENERALI .....	18 978,00	18 000,00	
7681100 INTÉRÊTS SCPI PIERVAL SANTE .....	15 062,40	28 382,00	
7681200 INTÉRÊTS SCPI PFO DE PERIAL.....	8 708,00	14 422,95	
7681300 INTÉRÊTS EMTN - ITRAXX SGIS .....	0,00	12 978,00	
7681400 INTÉRÊTS UNIBAIL .....	0,00	28 000,00	
7684000 INTÉRÊTS SCPI LAFFITTE PIERRE.....	24 117,05	43 540,74	
7685000 INTÉRÊTS COURUS ET NON ECHUS.....	35 253,70	6 387,05	
7686000 INTÉRÊTS TITRES SUBORDONNES .....	300,00	372,93	
7687000 INTÉRÊTS COMPTE SUR LIVRET .....	2 459,53	1 480,29	
7688000 INTERETS SCPI PRIMOVIE .....	41 516,35	47 734,61	
	<b>146 395,03</b>	<b>201 298,57</b>	
			17 691,14
7780000 PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	14 990,05	17 691,14	
	<b>14 990,05</b>	<b>17 691,14</b>	
	<b>12 210 492,45</b>	<b>12 935 730,62</b>	

## Marge de solvabilité



**SCR (Capital de Solvabilité Requis) :** Perte survenant avec une probabilité de 0,5% à horizon 1 an. Risque bicentenaire.

**MCR (Minimum de Capital Requis) :** Seuil au-dessous duquel le montant de fonds propres économiques ne peut passer sous peine de retrait d'agrément.

Le niveau de Fonds Propres économiques demeure stable tout comme le montant de SCR. Ils s'élèvent respectivement au 31/12/2021 à 11 304 K euros et 3 461 K euros.

Au global, le ratio de solvabilité de l'exercice 2021 s'élève ainsi à 327%.

**La Mutuelle Santé Eiffage Energie satisfait ainsi pleinement aux exigences réglementaires.**

## Budget prévisionnel 2022 (en K euros)

Après la présentation détaillée de l'exercice 2021, nous vous présentons le budget prévisionnel établi pour 2022.

DÉPENSES	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	PREVISIONS 2022
PRESTATIONS	9 922	10 197	9 191	10 548	10 700
FRAIS GENERAUX	698	554	684	722	728
REASSURANCES	145	166	170	174	179
COTISATIONS ORGANISMES	82	118	106	118	99
T.S.A. (C.M.U.)	1 371	1 384	1 429	1 490	1 486
IMPOTS ET TAXES	56	89	509	101	90
PROVISIONS	-159	155	303	-118	0
RESULTAT NET	-57	-457	352	205	-136
IMPOTS SUR LES SOCIETES	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>12 058</b>	<b>12 206</b>	<b>12 743</b>	<b>13 240</b>	<b>13 146</b>

RÉCETTES	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	PREVISIONS 2022
COTISATIONS	6 543	6 656	6 819	7 185	7 167
COMITE CENTRAL et COMITES	5 431	5 483	5 771	5 836	5 798
PRODUITS FINANCIERS	65	56	146	201	181
DIVERS	19	11	6	18	0
<b>TOTAL</b>	<b>12 058</b>	<b>12 206</b>	<b>12 743</b>	<b>13 240</b>	<b>13 146</b>

Le budget prévisionnel 2022 affiche un montant de prestations en hausse par rapport au réalisé 2021. Nous nous attendons à une consommation plus forte cette année suite à la mise en place de nouvelles prestations et à la poursuite du rattrapage de certains soins non réalisés pour les raisons sanitaires. Les cotisations n'ayant pas été revalorisées, nous devrions accuser un déficit cette année. Tout ceci ne devrait pas remettre en cause l'équilibre de notre mutuelle compte tenu de sa solidité financière et de son très bon niveau de solvabilité.

# Rapport du Comité d'audit pour l'exercice 2021



Gilles LETORT  
Responsable du Comité d'Audit

Le comité d'audit de notre mutuelle a été mis en place en 2018. Malgré la pandémie, le comité a tenu plusieurs réunions avec des ordres du jour importants. Les divers ateliers ont été menés à mon initiative et sous ma responsabilité en tant que nouveau responsable de la fonction clé Audit Interne.

Je profite également de l'instant pour remercier mon prédécesseur, Jérôme FREGNACQ, pour ses travaux réalisés et de son accompagnement.

A partir du programme triennal, prolongé d'une année pour cause de pandémie, le comité a procédé à une mise à jour des différents sujets notamment :

- Sur la RGPD (Règlementation Générale sur la Protection des Données) avec la mise en place d'une information sur tous les documents concernés par ce dispositif et la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration des procédures et processus nécessaires.
- Une réflexion qui a été soumise au Conseil d'administration concernant le travail sur le fonctionnement interne indispensable pour continuer sur la RGPD avec une petite réorganisation du pôle administratif.
- Le suivi du contrat de notre prestataire informatique et ses engagements RGPD et PCA (Plan de Continuité d'Activité).

Enfin, dans le cadre de l'examen des comptes 2021 et du rapport de gestion ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes au Comité d'audit, le comité s'est réuni le 16 février dernier.

Après examen des documents, le Comité d'audit n'a apporté aucune remarque sur les comptes qui lui ont été présentés.

Après examen, le Commissaire aux comptes précise que les comptes 2021 sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle Santé Eiffage Energie à la fin de cet exercice.

Une synthèse des travaux du comité d'audit a été présentée au Conseil d'administration du 5 mars 2022.

# Association CC3E



## Le catalogue de vos vacances 2022



6 009800 461091 >  
ASSOCIATION-CC3E.ADVANGO.FR

### SALARIES ET RETRAITES EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

Inscriptions et Tarifs auprès de l'Association CCE Eiffage Energie

Nous contacter au **01 55 87 52 79** ou **06 60 86 50 93**

Notre site : [www.association-cc3e.com](http://www.association-cc3e.com)